



## « Protection des enfants migrants non accompagnés en Afrique de l'Ouest »

Un projet financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Terre des hommes et ses partenaires nationaux.

### Contexte

En Afrique de l'Ouest, la migration est perçue, souvent à juste titre, par les enfants et leurs familles comme une opportunité de réussite, de développement ou de survie. Pourtant, les Etats généralisent toute migration à une forme d'exploitation et n'offrent pas toute la protection dont les enfants ont besoin tout au long de leur parcours. Fort de ce constat, Terre des hommes, dans sa stratégie de protection s'est donnée comme mission de réduire les risques et dangers liés à la mobilité des enfants. Grâce à une mobilisation de Tdh et de ses part-

naires en Afrique de l'Ouest regroupés au sein d'une plateforme régionale mobilités, (UNICEF, PLAN, SAVE OIM, BIT, MAEJT, ENDA) un projet d'étude sur les mobilités des enfants et jeunes en Afrique de l'Ouest a été conduit de 2008 à 2011. Le Projet a permis l'adoption de positions et recommandations régionales en matière de protection des enfants concernés par les mobilités. Depuis 2013, se basant sur les leçons apprises de la première phase, Tdh a lancé un projet de protection des mineurs migrants non accompagnés avec le concours financier de l'Union Européenne.

### Présentation du projet.

Le Projet mobilité intervient dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Bénin, Mali, Guinée Conakry, Togo) et vise à protéger les enfants concernés par la mobilité à travers la mise en place de mécanismes de protection au profit d'enfants vulnérables dans leurs contextes et ceux déjà engagés dans les mobilités. Il se donne comme défi de mobiliser les acteurs

communautaires, institutionnels, les enfants eux-mêmes ainsi que leurs familles pour la mise en place de filets de protection dans les zones de départ, de transit et de destination. Il vise également à renforcer les capacités nationales et améliorer la qualité des réponses de protection.



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch

## Résultats attendus

- ✓ Les communautés **répondent plus efficacement** à la protection des enfants dans un contexte de mobilité.
- ✓ La société civile (ONG, Médias) **sensibilise** l'opinion publique et les décideurs sur la protection des enfants migrants non accompagnés.
- ✓ Les capacités de l'Etat, des ONG à protéger les enfants dans le cadre des mobilités **sont renforcées**.
- ✓ Au terme du Projet, les enfants migrants non accompagnés **bénéficient de meilleurs services de protection** le long de leurs routes migratoires.

## Rappel des 07 positions régionales

- ✓ Tous les enfants concernés par la mobilité ont droit à **une protection tenant compte de leur intérêt supérieur**.
- ✓ La traite doit être combattue mais **tous les enfants concernés par la mobilité ne sont pas victimes de traite**.
- ✓ La mobilité des enfants nécessite **des dispositifs de protection** garantissant la réduction de leur vulnérabilité et leur développement personnel au niveau local, national et transnational.
- ✓ **Les besoins spécifiques** des enfants concernés par la mobilité sont à prendre en considération par les systèmes nationaux de protection de l'enfance à travers la mise en œuvre de dispositif d'accompagnement protecteur.
- ✓ **Les mécanismes communautaires** d'accompagnement et de protection et de protection de l'enfant font partie **intégrante des dispositifs de protection**.
- ✓ **La participation effective** des enfants et de leurs organisations est un élément essentiel à inclure dans les dispositifs de protection.
- ✓ La protection des enfants concernés par la mobilité nécessite **la conciliation des normes sociales locales des lois nationales et standards internationaux**.

## Cellule régionale Protection Tdh en Afrique de l'Ouest

01 BP 2212 Ouaga 01, Burkina Faso

Tel +226 50 36 05 07

Email : mobilites@tdh.ch / www.tdh.ch/fr/mobilites

## Thématiques centrales du projet

- ✓ Approche mobilité
- ✓ Accompagnement protecteur des enfants
- ✓ Accompagnement social personnalisé
- ✓ Case management
- ✓ Intérêt supérieur et participation de l'enfant
- ✓ Valorisation des pratiques endogènes / communautaires de protection
- ✓ Enfant acteur (renforcement des capacités d'auto Protection)
- ✓ Implication des familles et communautés
- ✓ Révision de Politiques nationales
- ✓ Renforcement des Systèmes de Protection

## Quelques actions clés

- ✓ **Soutien / Accompagnement** de 30 Projets communautaires dans les 5 pays.
- ✓ Exécution dans chaque pays d'**un Plan de Plaidoyer** par la Coalition Nationale d'ONG partenaires.
- ✓ Exécution dans chaque pays d'**un Plan de formation, renforcement de compétences** des acteurs de Protection de l'enfance.
- ✓ Promotion de l'**Approche Mobilités et l'Accompagnement Protecteur des Enfants**.
- ✓ **Empowerment / Soutien / Accompagnement** des bénéficiaires directs. (Espaces de regroupement et d'animation pour enfants.)
- ✓ Soutien au processus de révision **des Accords Bilatéraux de Coopération en matière de lutte contre la traite des enfants**.
- ✓ Soutien aux **actions prioritaires** dans le Plan d'Action National du Ministère chargé de l'enfance dans les 5 pays.
- ✓ Protection immédiate des enfants vulnérables ou victimes d'exploitation, de traite et de maltraitance (11 000).

Partenaire financier.



Partenaires de Mise en Oeuvre.

